

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JÉUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du sousigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'envoi de correspondances doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



Gérant

Hector A. Proulx.

Tout ce qui concerne les abonnements à la Gazette des Campagnes et les annonces à être publiées dans ce journal, doit être adressé à Hector A. Proulx, Gérant.

## ANNONCES

Première insertion.....10 centins par ligne  
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne  
Pour annonce à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première. } ABONNEMENT  
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

## SOMMAIRE.

*Revue de la Semaine* : Contribution en faveur de la Société de colonisation de l'archidiocèse de Québec.—Association laitière du Canada.—Exposition agricole provinciale à Moncton, N. Bk.—Ecole vétérinaire Laval de Montréal; admission à la pratique et à l'étude de l'art vétérinaire.

*Causerie agricole* : Procédés à suivre pour la plantation des arbres et particulièrement ceux à fruits.—(Suite.)

*Sujets d'hivers* : Fraudes pratiquées au détriment des cultivateurs; interpellation à ce sujet par M. Faucher de Saint-Maurice, à la dernière session du Parlement Provincial.—Plantation trop profonde des arbres.—Renouvellement de la semence du blé.—La diarrhée chez les veaux.—Emploi des cendres lessivées.—Poules nourries de graines de sarrasin.

*Choses et autres* : De l'instruction des jeunes filles.—Le baromètre du cultivateur.

*Recettes* : Soins à donner à la corne des pieds du cheval.—Moyen pour blanchir la laine.

## REVUE DE LA SEMAINE

*Société de colonisation de l'archidiocèse de Québec.*—Les recettes de la Société de colonisation de l'archidiocèse de Québec ont été de \$7,461.16 en 1888.

*Association laitière du Canada.*—Les membres de cette association se sont réunis à Ottawa, sous la présidence de M. D. A. McPherson. Une députation s'est rendue auprès du comité agricole de la Chambre des Communes et lui a expliqué le but de l'association, la nécessité de nommer un commissaire d'agriculture et a demandé des secours pour aider à l'instruction du peuple quant à la fabrication et la vente du fromage et du beurre. La députation a aussi demandé que des inspecteurs soient nommés pour analyser le lait et empêcher les fraudes qui se pratiquent dans les fabriques de beurre et de fromage.

On a adopté une motion demandant qu'une commission soit nommée pour s'occuper de cette importante industrie afin de la propager dans tout le Canada. M. J. C. Chapais a été nommé secrétaire de cette commission.

Les membres de l'association ont aussi eu une entrevue avec Sir John Macdonald et plusieurs autres députés et ont demandé que \$3,000 soient votées pour payer les dépenses de l'assemblée annuelle. Sir John a parfaitement compris l'importance de leur but et a promis de soumettre la question à ses collègues. Il a déclaré que l'industrie laitière était une des plus importantes du pays et méritait d'être encouragée.

*Exposition agricole à Moncton, N. Bk.*—La société agricole de Moncton vient de décider d'avoir une exposition agricole dans le cours de l'automne prochain. Il est proposé de réunir les comités de Westmorland, Kent et Albert dans cette exposition, et si les marchands et autres personnes influentes de la ville de Moncton veulent fournir les ressources financières, on en fera une exposition provinciale.

*Ecole Vétérinaire Laval de Montréal.*—Mardi, le 9 courant, a eu lieu la distribution de diplômes à l'école vétérinaire Laval de Montréal.

Plusieurs citoyens influents de cette ville y assistaient ainsi que les parents et amis des élèves. Parmi les personnes présentes nous avons remarqué le vice-recteur, M. Pabbé Marcoux; M. Pabbé Bourassa, secrétaire de l'Université Laval; M. J. X. Perreault, chevalier de la Légion d'Honneur; M. A. Dubord et son frère, M. J. A. Tellier, médecins vétérinaires de Dumnouville; M. Pilon, médecin-vétérinaire, de Vaudreuil, M. A. Reid, médecin-vétérinaire, de Sainte-Martine et les professeurs de l'école, le Dr A. R. Marsolais, Dr T. Cormier, Dr N. Fafard et N. Masson, M. V.

A 3 heures précises, M. le Vice-Recteur, à la demande du directeur, M. Daubigny, ouvrit la séance; il remercia d'abord ceux qui avaient bien voulu honorer l'école de leur présence ce jour-là; il démontra ensuite que les progrès incessants et les succès obtenus depuis la fondation

de l'école permettaient de croire qu'elle était maintenant assise sur des bases solides et ne pouvait que prospérer davantage dans l'avenir, ensuite il commença la distribution des diplômes et des prix.

Ceux de médecins-vétérinaires à Messieurs A. Letioeq, de Bécancourt; A. Guy, de Saint-Léonard, port Maurice, A. Dauth, du Côteau du lac; V. T. Daubigny fils, de Montréal, L. Pouliot, de Pislet, Ch De Lorimier, de Montréal et Ed Nolin aussi de Montréal.

Ceux de bacheliers en médecine-vétérinaire à MM. V. Pepin, V. T. Daubigny, L. A. D'amour, F. Duclos, H. Mouni, A. Etienne, P. Dumas, T. Leclair, A. Joly, A. Girard, G. Alarie, W. F. Nelson, M. Grothé, Ed. Nolin.

Les prix suivants ont été obtenus.

La médaille offerte par le Colonel Rhodes, ministre de l'Agriculture, par N. T. Daubigny, fils, par excellence en pratique et en chirurgie.

Celle donnée par le directeur de l'école M. Daubigny, par A. Letioeq pour le meilleur examen général

Le prix d'autonomie 3e année par A. Dauth fils du Dr Dauth du Côteau du lac.

Celui pour le meilleur examen sur toutes les matières de 2e année par A. Etienne, de St-Pie.

Et celui pour la chimie, par D. Généreux, de Montréal. élève de 1ère année.

La distribution terminée M. Daubigny, directeur de l'école adressa la parole aux élèves, il démontra la position que l'école s'était acquise et les succès que les élèves gradués remportaient. Ces succès obtenus ne sont pas dûs à l'aide reçu, car dit-il depuis trois années d'existence, nous n'avons reçu que bien peu d'encouragement, à part l'octroi spécial que le gouvernement a accordé pour la dernière session. Il donna ensuite quelques conseils aux nouveaux vétérinaires qui allaient bientôt se lancer dans l'arène de la pratique et leur souhaita tous les succès possibles.

Après M. le directeur, vint M. J. X. Perreault, il commença par retracer l'histoire de l'art vétérinaire dans la province de Québec. Il y a quelques années il n'y avait qu'une seule école vétérinaire et cet établissement était la langue anglaise, ce qui constituait une lacune qui est maintenant disparue puisque nous possédons une école française où nos jeunes Canadiens peuvent venir acquérir des connaissances pour la pratique de l'art-vétérinaire. Il y a un grand pas de fait, mais il reste encore beaucoup à faire, et afin d'arriver au but désiré il faut de l'aide pécuniaire qui jusqu'à aujourd'hui a été bien minime; l'école anglaise reçoit depuis sa fondation, c'est-à-dire à peu près 22 ans, un octroi annuel et élevé du gouvernement local; malgré que les élèves fréquentant l'institution anglaise, viennent soit des Etats-Unis soit des autres provinces, tandis que les cours de l'école vétérinaire Laval de Montréal sont suivis par les élèves venant exclusivement de la province de Québec; il ne serait donc juste que l'école Laval de Montréal, reçoive une somme égale, si non supérieure à celle reçue par le collège anglais, d'autant plus que l'école Laval d'ici a plus d'élèves à elle seule que toutes les autres écoles ensemble.

M. Perreault termina en félicitant les élèves gradués et

leur souhaita à tous bonheur et prospérité, que leurs talents, leurs connaissances, leurs diplômes universitaires leur permettaient d'espérer, surtout dans cette province où on a besoin de vétérinaires instruits et éclairés, une position honorable et que le public saurait reconnaître leur supériorité à tous ceux qui se permettent de donner des soins sans connaissance théoriques et pratiques.

Après quelques paroles de M. A Guy, président de l'association des élèves, la séance se termina.—*Le Monde.*

## CAUSERIE AGRICOLE

PROCÉDÉS À SUIVRE POUR LA PLANTATION DES ARBRES ET PARTICULIÈREMENT CEUX À FRUITS.

(Suite)

Ayant démontré la nécessité de replanter les arbres précisément à la même profondeur où ils l'étaient dans la pépinière, et de maintenir le collet toujours rez-de-terre, nous continuons l'examen des autres points qui doivent fixer l'attention des planteurs.

Pour ce qui est du soin à prendre pour ne point mutiler les arbres en les déplantant, il faut *déplanter* et non *arracher*; car on ne doit rompre impunément les racines qui s'opposent à la levée de l'arbre. Il faut, pour bien déplanter un arbre, le cerner à l'entour à une distance proportionnée au développement probable de ses racines, et soulever la terre avec le fer de la bêche, ou mieux encore avec une fourche à trois dents, afin de n'en rompre aucune.

Il faut, en déplantant les arbres, enfoncer la bêche ou la fourche au milieu juste de l'espace qui sépare l'arbre qu'on veut avoir de son voisin, et enfoncer l'instrument assez pour qu'il soit au-dessous des plus longues racines afin de les soulever avec la terre qui les environne. On ne portera la serpette sur aucune de ces parties, si ce n'est pour rendre nette la plaie occasionnée par la rupture d'une racine profonde et pour amputer toutes les parties moisies, malades ou pourries. Tout le reste doit être scrupuleusement ménagé, car la pratique de rafraîchir les racines est tout-à-fait vicieuse.

Nous répèterons que les racines ne peuvent rien transmettre au végétal que par l'extrémité de leurs fibres radicales que la nature a, à cet effet, munie d'un suçoir ou bouche aspirante, et ce sont justement ces suçoirs qu'on supprime de telle sorte que les racines ne peuvent entrer en fonctions que lorsque ces organes sont reformés, et l'arbre languit pendant ce temps. Il faut surtout se garder de supprimer le pivot dans les arbres qui en sont munis. Cette suppression est toujours funeste à l'arbre, et ne doit être pratiquée que dans le cas où on voudrait en faire un nain, car elle nuit à son développement.

Mais s'il était besoin de planter les arbres à racines pivotantes dans un terrain peu profond, ce qui est le cas où l'on retranche le pivot, nous indiquerons plus loin le procédé à suivre en pareil cas, et qui est beaucoup préférable à cette amputation.

Quant aux branches, il est bon, en replantant, de supprimer toutes celles qui se présentent mal disposées pour la forme qu'on veut donner à l'arbre. Cette suppression sera d'autant plus considérable qu'on se sera trouvé dans l'obligation d'amputer davantage de racines, afin que l'équilibre de la végétation ne se trouve pas rompu.

Ce qui, dans cet acte important de la végétation, nous paraît le plus certain, et que grand nombre d'expériences semblent confirmer, c'est que la sève monte des racines vers les parties aériennes de l'arbre par l'aubier, et redescend par l'écorce. A la fin de l'automne, quand l'abaissement de la température vient arrêter la végétation, il s'opère une contraction de vaisseaux séveux, et le fluide qui s'y trouve s'y concrète et cesse de circuler. Au printemps, lorsque la douceur de la température exerce son influence sur toutes les parties vertes, s'y élabore, et commence à redescendre jusqu'aux racines, qu'elle réveille et remet en jeu, pour aspirer de nouveaux sucs qui viennent remplacer la sève restée en suspension pendant tout le cours de la mauvaise saison. Une fois la circulation rétablie, la vie végétale suit son cours sans interruption. Le simple bon sens indique que les racines ne peuvent recevoir, que les dernières, l'influence du ca'orique répandu dans l'atmosphère, car celui-ci agit sur les branches de l'arbre bien avant qu'il ait pu pénétrer dans le sein de la terre. On peut de là conclure que la végétation commence par les parties les plus élevées de l'arbre, et que les racines n'y prennent part que lorsque le fluide séveux est redescendu dilater leur écorce et faire cesser la contraction qui empêchait les sucs de jouir de leur faculté absorbante; et que le contraire a lieu à l'automne, c'est-à-dire que ce sont les racines qui conservent leur action les dernières.

Ce qui donne à cette théorie toutes les probabilités de vérité, c'est que l'on voit à l'automne les parties supérieures des arbres contenir une sève plus fluide qu'on ne la trouve en descendant, ce qui rend ces jeunes branches comme herbacées, et peu nouées, suivant l'expression des jardiniers, d'où leur vient cette sensibilité à la gelée qui les fait périr dans les hivers froids. Cette circonstance indique que la sève se fige dans ses parties avant qu'elle cesse d'affluer dans les plus inférieures, où elle continue d'être portée par l'action des racines, qui ne cesse elle-même que lorsque la concrétion descendant de proche en proche arrive jusqu'à elles.

Revenons à la suppression des branches. On concevra sans peine que plus l'arbre transplanté en sera garni, plus la sève concrète sera vivement sollicitée par les jeunes pousses qui se développeront sur ces branches. Si cet appel de sève était telle que toute celle tenue en réserve dans les vaisseaux séveux fût absorbée avant que les racines aient pu pourvoir à son remplacement, il y aurait désordre dans l'économie de l'arbre, et par suite dépérissement ou mort. C'est pourquoi il est nécessaire de supprimer quelques branches quand l'arbre a conservé toutes ses racines, et une plus forte, quand un motif impérieux a commandé l'amputation d'une partie de celles-ci. Dans ces deux cas, l'ascension de la sève est plus lente, ce qui donne aux racines le temps de fonctionner, et as-

surer la reprise de l'arbre.

Ce que nous venons de dire est si vrai qu'il est fort peu d'arbres parmi ceux qui ne reprennent pas, auxquelles on ne voit se développer quelques feuilles; ces productions foliacées sont d'abord alimentées par la sève concrète, que la chaleur rend fluide, mais lorsque celle-ci se trouve épuisée sans que les racines se soient mises en jeu, elles se dessèchent et l'arbre périt. On voit encore beaucoup de cultivateurs dire: cet arbre avait bien repris, c'est étonnant qu'il soit mort. Ce n'est réellement qu'au second printemps après la plantation qu'on peut être certain de la reprise des arbres.

D'après ce que nous avons dit précédemment sur la nécessité de replanter un arbre dans les mêmes conditions où on l'a trouvé, on pourrait croire qu'il est rigoureusement indispensable de l'orienter de la même façon. Les essais faits dans le but d'éclaircir cette question n'ont rien produit de bien positif; cependant nous conseillons de ne tenir aucun compte de l'orientation dans la transplantation à l'égard des jeunes arbres, mais de l'observer fidèlement pour les arbres formés. Dans le premier cas les tissus fibreux conservent encore assez d'élasticité pour se prêter à une influence quelconque, au lieu que dans le second les arbres ont déjà des habitudes faites qu'il serait dangereux de contrarier, parce qu'il est probable qu'ils ont modifié leur conformation. Au surplus, toutes les fois qu'on voudra observer l'orientation, rien de plus simple que d'imaginer un signe qui le fasse reconnaître.

Après avoir considéré l'arbre à planter sous le rapport de sa station dans la pépinière et l'importance de le replacer d'une façon analogue dans la nouvelle place qu'on lui assigne; après lui avoir dit les précautions à prendre pour lui conserver ses racines et l'équilibre de végétation qui peut conserver sa reprise, il est une question importante qui se présente, c'est celle de décider s'il peut être permis d'espérer de réussir dans quelque terrain que ce soit. L'affirmative ne peut être douteuse pour toute personne qui peut ne pas reculer devant la dépense, par ce qu'il n'est point de sol stérile qu'il ne soit pas possible d'améliorer par des amendements appropriés.

Les amendements qui peuvent modifier les qualités d'un sol, peuvent être appliqués à tout le terrain destiné à la plantation ou seulement à la terre qui doit remplir les trous où se placent les arbres. Ce dernier moyen est plus économique.—(A suivre.)

#### Fraudes pratiquées au détriment des cultivateurs.

Grand nombre de cultivateurs ont encore à la mémoire les nombreuses fraudes qui ont été pratiquées en différents endroits de notre pays, et qui ont induit les cultivateurs à donner des billets promissaires et des garanties pour des sommes dont l'ensemble a été très considérable, pour achat des grains de semence, d'instruments aratoires et autres effets et marchandises, alors que dans certains cas, les effets n'ont jamais été livrés, et que dans d'autres cas ils étaient d'une valeur comparativement nulle; les souscripteurs de ces billets étant obligés de les payer, pendant que les auteurs de ces fraudes échappaient à la

justice.

Nous savons déjà qu'un comité spécial de la Chambre des Communes, à Ottawa, a été chargé d'étudier cette question, et de nombreux témoins ont été interrogés à ce sujet. Pendant la Session actuelle de Parlement Fédéral, cette grave question occupe l'attention des députés qui ont émis des suggestions que l'honorable premier ministre de la justice doit prendre en sérieuse considération. De son côté M. Faucher de Saint-Maurice député de Bellechasse, a attiré lui-même l'attention de la Chambre à ce sujet, à la dernière Session du Parlement Provincial, et nous croyons intéresser nos lecteurs en publiant ici le discours de notre confrère sur ce débat :

Il a été établi devant un comité spécial de la Chambre des Communes, dit M. Faucher de Saint-Maurice, que dans toutes les parties du pays des fraudes avaient été pratiquées au détriment des cultivateurs. Les témoignages portent sur les pratiques frauduleuses relatives à la vente des grains de semence de différentes sortes et de fourches à foin, sur les fraudes perpétrées par certains agents malhonnêtes de prétendues maisons manufacturières, de même que l'escroquerie consistant en la vente de paratonnerre, de pompes, etc, ont été soigneusement étudiés par ce comité. Ces témoignages ont établi, d'une façon incontestable, que ces escroqueries et d'autres du même genre, ont été pratiquées dans une proportion alarmante, parmi les cultivateurs, et que les griefs de ces derniers exigeaient impérieusement un remède.

Je crois devoir renseigner la Chambre sur la manière de procéder de ces escrocs.

Voici l'une de leur formule favorite :

**CETTE OBLIGATION NE VAUT QUE POUR LE BLÉ.**

CAPITAL \$35,000.00.

Constituée en corporation le 10 juin 1886.

Bureau canadien, 45 Queen Street East, Toronto.

Obligation de la Ontario Grain and Seed Company.

Il est convenu et compris par et entre la partie nommée dans ce contrat et la Compagnie, que l'opération couverte par cette obligation est de caractère spéculatif et n'est pas fondée sur la valeur réelle du grain.

M. A. R. Kelly, du township d'Ancaster, comté de Wentworth, province d'Ontario, atteste que le ou avant le premier jour de décembre A. D. 1887, nous convenons, par les présentes, de vendre à des personnes responsables, par les présentes, de vendre à des personnes responsables, 24 boisseaux du blé de A. R. Kelley, à \$15.00 le boisseau, et pourquoi il convient de prendre son paiement en billets.

Et le dit M. A. R. Kelly reconnaît par les présentes, qu'il a acheté de la dite compagnie 12 boisseaux de blé Red Lion, à \$15.00 le boisseau, à titre de spéculation, et pourquoi il a donné son billet en paiement, et que le dit prix n'est pas fondé sur la valeur réelle du blé.

Et le dit M. A. R. Kelly convient, par les présentes, d'accorder à la dite compagnie trente-trois et un tiers pour cent de tous les billets souscrits pour tout son blé vendu à \$15.00 du boisseau, — à titre de commission pour la dite compagnie.

THE ONTARIO GRAIN AND SEED COMPANY.

par GEO. S. WARD,

Secrétaire.

ALEM. R. KELLY, Acheteur.

Une autre de ces conventions se lit comme suit :

A tous ceux qui les présentes verront :

Attendu que John McPherson a signé une commande imprimée à nous faite le 26 novembre 1885 pour seize fourches à élever et transporter le foin mûes par un cheval, et que les dits articles sont livrés à la station communale stipulé dans la convention, le dit McPherson délivre maintenant ses billets en paiement des dites marchandises, avec l'entente qu'au cas où il ne pourrait vendre les machines, la compagnie devra les reprendre au prix de la manufacture, qui est de \$20, au bureau des Messageries, ou toute partie qui n'en sera pas vendue à l'échéance des billets, et créditer le dit McPherson sur ceux de ces billets dont nous serions porteurs aux prix ci-dessus mentionnés. Ceci pourvu que le dit McPherson fasse un effort raisonnable pour vendre les marchandises et ne puisse y réussir; nous convenons de plus d'accepter les billets des cultivateurs en paiement des marchandises. Les billets ne devront pas courir plus d'un an après date.

DOMINION HORSE HAY ELEVATOR AND CARRIER CO.,

Par E. E. JONES.

Il est entendu qu'une des machines ne sera pas retournée ni mise en compte, seize machines en tout étant livrées. Elle est offerte gratuitement.

D. H. H. E. CO.,

E. E. J.

Témoin D. O'REILLY

Parmi les témoignages donnés devant les Communes, je relève celui-ci, que je considère comme très-important. Il est de M. Hudspeth, député.

La première fois que j'ai entendu parler d'affaires de ce genre, c'est lors de l'escroquerie au sujet des fourches à foin. Ces vendeurs de fourches à foin parcouraient la campagne et l'adressant à un cultivateur lui disaient : " Je vais vous nommer agent pour la vente de ces fourches à foin. " Il devait lui montrer comment la machine fonctionnait, et il ajoutait : " Je ne veux pas vous la faire acheter; je vais vous la laisser. Vous allez prendre des commandes et vous ferez tant sur chaque fourche. " Il rédigeait un marché avec le cultivateur. Il en faisait lecture et le cultivateur signait. La conséquence était que dans certains cas il arrivait une douzaine de fourches, l'arrangement étant que le cultivateur n'aurait à payer que pour celles qui seraient vendues. Quelques mois après le cultivateur recevait une lettre d'une autre personne lui réclamant \$200 ou \$300 sur des billets. J'ai été avocat de la défense dans trois procès de ce genre intentés sur billets. Ces billets étaient vendus à des acheteurs de bonne foi. J'ai eu trois causes semblables aux mêmes assises, et celle que je vais vous exposer a soustrait les cultivateurs à l'obligation d'honorer les billets. Tout d'abord, le juge ne voulait pas du tout m'entendre. Il me dit qu'il n'y avait pas de défense possible sur un billet promissoire, qui était en effet négociable.

Les gens avaient véritablement signé les billets, car en déchirant une partie de cette convention, elle devenait un billet. Ils avaient de nombreux moyens pour l'obtenir, mais le résultat était à peu près le même. C'est par la fraude qu'ils obtenaient la signature. Je plaidai, naturellement, que cet homme n'ayant jamais signé de billet sachant que c'était un billet mais ayant été frauduleusement induit à le signer, pensant que c'était une convention, comme on lui avait représenté la chose, il n'avait, aux yeux de la loi signé aucun billet. Peu de temps auparavant on avait jugé, en Angleterre, une cause qui a convaincu le juge que j'avais raison. On trouvera la cause dans le *Council of Law Report, Common Pleas, No. 4, de 1868-9, p. 704.*

Un autre témoignage important est celui de M. Félix Marcotte, de Portneuf. Interrogé par le colonel Amyot, député de Bellechasse, il répond ainsi.

Quelle est votre occupation, M. Marcotte?—Je suis huissier et secrétaire trésorier des écoles.

Où?—A Portneuf.

Quels renseignements avez-vous à donner au comité?—En 1881, un individu, du nom de Vincent, est venu me trouver. C'était pour moi un parfait étranger, je ne l'avais jamais vu auparavant.

Qu'a-t-il proposé?—Il pensionna deux jours chez moi; il était muni de papiers relativement à des instruments aratoires. Il me demanda si je voulais prendre l'agence de la compagnie qu'il représentait. Il me dit que, si je voulais, j'aurais une commission de 15 pour cent. Le prix auquel les machines devraient être vendues par la compagnie était fixé; mais, à ce prix, je devais ajouter 15 pour cent, cela serait mon bénéfice. Il me demanda alors de signer un billet de \$324. Il dressa une convention par écrit, dans laquelle étaient décrits, en détail, les instruments qui devaient m'être expédiés. Cette convention écrite est actuellement entre les mains de mon avocat à Montréal. Elle était conforme à la formule imprimée qui m'est montrée en ce moment, et qui se lit comme suit:

BUREAU DE LA MANUFACTURE D'INSTRUMENTS  
ARATOIRES "EMPIRE."

PROPRIÉTAIRES DE LA FAUCHEUSE ET MOISSONNEUSE  
DITE "GRANITE"

Fabricants et marchands d'instruments aratoires, de machines en bois et en fer.

Fabrique: rues Commune et Dalhousie.

Bureau: 27 rue Dalhousie.

MONTRÉAL, 18 janvier 1882.

La présente est pour attester que nous avons, ce jour, nommé Victor Bélanger agent pour la vente de nos instruments et que nous lui avons vendu les suivants aux conditions mentionnées ci-après, les dits articles devant lui être expédiés conformément aux instructions qu'il nous donnera:

2 Faucheuses Buckeye.....	\$55	\$110	\$70 00
2 Charrues, n° 7, en fonte durcie....	10	20	14 00
2 " " 8, acier.....	10	20	14 00
2 " " 6, " large.....	8	16	11 00
2 " Impériales, n° 30, acier..	11	22	15 00
1 Herse.....	11	11	15 00
2 Charrues, n° 34 charrues en fer...	11	22	15 00
1 " avec bêchetons.....	8	8	11 00
2 " n° 3, canadiennes.....	7	14	10 00
1 Machine à égrener le maïs.....	7	7	10 00
6 Rateaux à cheval.....	20	120	28 00

Reçu paiement par billet échu le 1er janvier 1883, sans intérêt, payable à la banque de Québec, dans la cité de Québec.

Nous vous engageons envers le dit Victor Bélanger,—si après avoir tenté un effort raisonnable, il ne peut vendre ces machines avant le premier janvier 1883, et s'il nous notifie par lettre ou autrement, avant le temps fixé—à lui envoyer alors un agent pour l'aider à vendre ces instruments. Si alors, ni l'agent ni la personne ci-haut mentionnée, ne peuvent réussir à vendre les instruments ci-hauts décrits avant le premier décembre 1882, nous les reprendrons et nous le créditerons de la somme dont il a été débité et de tout l'argent qu'il aura payé pour fret sur ces effets.

Toutefois, nous nous réservons le droit de faire quelques légers changements dans la forme et la quantité des machines expédiées en exécution de ce contrat, et que nous jugerons à propos d'envoyer au dit Victor Bélanger,

en y substituant des instruments qui seront plus vendables sur son marché.

Ce contrat doit être renouvelé ou continué, durant au moins un an, si les dits instruments ne sont pas vendus au cours de la présente saison.

Tous les instruments ci-haut décrits devront être bien emmagasinés et il en devra être bien pris soin pendant tout ce temps.

Tous les instruments jugés invendables dans cette localité pourront être échangés pour d'autres vendables.

C. B. MAHON ET CIE,  
Propriétaires.

Je, soussigné, accepte les conditions de l'engagement ci-dessus. Je m'engage à exécuter toutes les conditions des présentes et d'accepter les dits instruments, en tout ou en partie, quand il me seront envoyés. J'en disposerai de bonne foi, au meilleur de ma capacité, comme si ce contrat n'avait pas été fait.

VICTOR BELANGER.

Il me dit qu'il laisserait le billet que je donnai, entre les mains du maître de poste de la paroisse, et qu'à mesure que je vendrais des instruments, je devais remettre l'argent au maître de poste, qui l'enverrait à la compagnie, laquelle devait m'en adresser un reçu. Je n'ai jamais reçu aucun de ces instruments. A peu près vers le temps de l'échéance du billet, j'allai au bureau de poste voir si le billet y était, mais il n'y était point. Subséquentement je reçus une lettre d'un nommé James Baxter, m'intimant qu'un billet lui avait été transporté et m'en demandant le paiement.

Qu'avez-vous fait alors?—Je ne répondis pas à cette lettre, et quelque temps après je fus actionné. C'est en 1882 que j'ai fait la convention avec le nommé Vincent. Après avoir été actionné, je fis un compromis par lequel je donnai \$250 en paiement du tout. J'obtins un reçu que je produis devant le comité, et que je n'ai pas d'objection à laisser en sa possession. Il se lit comme suit:

(Copie.)

Billets, bons, et hypothèques achetés et vendus;  
Argent prêté sur garantie.

JAMES BAXTER & Co., 120 rue St FRANÇOIS-XAVIER,  
MONTRÉAL, 24 novembre 1883.

A. THIBAUDEAU, écr.,

CHER MONSIEUR,—Dans l'affaire des procès de la Banque d'Échange du Canada contre Antoine Langlois et contre Félix Marcotte, nous avons payé les frais, et les poursuites sont renvoyées.

Votre, etc.,

JAMES BAXTER et CIE.

C'est une perte sèche de \$250 pour moi, et je considère que j'ai dépensé environ \$50 de plus, pour frais de voyage et d'avocat.

Je crois que la Chambre aura bientôt ces documents et, dans ce but, je fais la motion suivante:

Ordre de la Chambre.—Copie de toutes correspondances échangées entre le gouvernement et certaines personnes à propos de certains actes frauduleux qui se sont pratiqués et se pratiquent paraît-il encore, en différentes parties de la province de Québec: ces actes consistent à induire les cultivateurs à donner leurs billets promissoires et garanties, s'élevant en totalité à une somme considérable, pour les grains de semence, pour des instruments agricoles et autres effets et marchandises, sous divers faux prétextes, —ces articles en certains cas étant à peu près sans valeur, bien que les signatures de tels billets soient forcés de les payer, tandis que les auteurs

de ces fraudes échappent à la justice.

L'honorable M. Mercier félicite le député de Bellechasse d'avoir soulevé cette question et il lui assure que tous les documents se rapportant à cet important débat seront soumis au public.

La motion est adoptée.

J'espère, dit M. Faucher de Saint-Maurice, que le gouvernement me fera le plaisir de mettre tous les documents qu'il a en sa possession.

J'ai déjà eu l'honneur d'écrire au procureur-général à ce propos. Voici sa réponse :

Cabinet du Procureur-général, province de Québec.  
Québec, le 20 février 1889.

Mon cher député,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre d'hier au sujet de certains actes frauduleux pratiqués au détriment des cultivateurs de la province de Québec et je dois vous informer que tous les documents qui se rapportent à ces matières, se trouvent au département de l'Agriculture. Je n'ai aucun doute que les officiers de ce département vous donneront communication de tous les papiers que vous désirez voir. Je dois ajouter, toutefois, que je ne crois pas que le département puisse se départir de ces papiers sans qu'un ordre de la Chambre n'en ordonne la production.

Bien à vous

ARTHUR TORCOTTE, Procureur-Général.

Monsieur Faucher de St-Maurice, M. P. P., Québec.

#### Plantation trop profonde des arbres.

L'un des défauts les plus préjudiciables à la réussite des arbres est sans contredit la plantation trop profonde. Etudiez la nature; voyez l'arbre qui a cru spontanément: le collet est au raz du sol et les premières racines sont toujours apparentes.

Afin d'éviter d'enterrer trop profondément les arbres, voici un moyen sûr à employer: Comblez votre trou comme si vous aviez renoncé à votre plantation; surélevez même au-dessus du sol, de façon à employer toute la terre extraite, en maintenant exactement la forme carrée ou ronde de vos trous. Ceci fait, pratiquez au centre, avec une bêche un creux suffisant pour y loger les racines de votre arbre; vous serez assuré alors de planter à la profondeur que vous voudrez. C'est ce creux que vous comblerez avec un terreau préparé à l'avance ou avec de la terre meuble. Laissez dire ceux qui prétendent que vos arbres plantés ainsi craindront la sécheresse.

Dans un terreau brûlant, lorsque vous opérerez au printemps, vous serez bien d'arroser largement après la plantation, et de pailler ensuite le sol avec de la litière, des grands fumiers, des herbages, voire même avec des cailloux.

Dans un terrain froid et humide, au contraire, vous devrez pour ainsi dire planter en l'air en établissant votre arbre sur une butte, sauf à le soutenir avec un tuteur qui ne doit jamais atteindre l'embranchement.

#### Renouvellement de la semence du blé.

Il est généralement admis que la semence doit être renouvelée après un certain temps, et que, faute de prendre

cette précaution, le blé récolté plusieurs fois dans les terres, même différentes d'une exploitation, s'altère et finit par dégénérer.

Ne serait-ce pas là un préjugé? La cause de cette dégénérescence est-elle bien celle qu'on lui attribue? Ne résiderait-elle pas plutôt dans le mode de traitement auquel on a soumis cette culture, ou dans les accidents indépendants de la volonté? C'est ainsi qu'une terre mal préparée, un semis trop épais, une fauchaison prématurée, comme aussi une gelée, une pluie continue, une sécheresse prolongée ou un orage qui aurait fait verser les moissons, etc., produiront inévitablement une dégradation imperceptible, mais certaine, dans les organes de la vitalité; nécessité alors de renouveler la semence. Mais, à part ces accidents, le cultivateur ne ferait-il pas aussi bien de le préparer lui-même?

Pour cela, qu'il fume et façonne convenablement chaque année une partie de ses meilleures terres à blé, qu'il ensèmera plutôt un peu trop clair que trop dru; que la fauchaison n'ait lieu qu'à complète maturité; qu'enfin le nettoyage soit aussi parfait que possible.

Ce procédé, continué chaque année, donnerait, selon nous, les résultats les plus satisfaisants, et, loin de dégénérer, le blé maintiendrait sa vigueur et la pureté de son espèce.

Ce traitement rationnel est celui que l'on adopte avec succès pour créer ces nouvelles variétés, qui ne sont autres que les plus beaux spécimens que l'on a rajennés.

On pourrait donc se dispenser de changer les semences, non-seulement sans inconvénient, mais encore en les améliorant.

#### La diarrhée chez les veaux.

La diarrhée dont les veaux sont souvent atteints est le plus souvent déterminée par des acides qui se trouvent dans l'estomac; pour guérir cette maladie, les veaux ont l'instinct de lécher les murs blanchis à la chaux. Pour donner satisfaction à ce besoin, on conseille de suspendre à la mangeoire des morceaux de craie blanche toujours à la portée des jeunes bêtes. La craie est un excellent remède préventif; elle neutralise les acides de l'estomac et empêche la diarrhée de se produire.

#### Emploi des cendres lessivées.

Les cultivateurs qui peuvent aisément se procurer des cendres lessivées ne doivent pas perdre cette occasion de fertiliser leurs terres. La cendre lessivée, soit qu'on l'emploie seule; soit qu'on le fasse entrer dans les composts, exerce sur la fertilité des terres une action beaucoup plus forte qu'on ne se l'imagine généralement.

#### Poules nourries de graines de sarrasin.

La graine de sarrasin peut être cultivée avec de grands avantages pour la nourriture des poules: Dans le premier abord, cette graine ne paraît pas tout-à-fait de leur goût, parce que son écorce contient un principe amer, mais cette amertume finit par leur être agréable, et elles

ne tardent pas à en devenir avides. Ce principe amer de l'écorcé de la graine de sarrasin est tonique et excite à la ponte. La graine de sarrasin contient, relativement à la mesure, et son poids le prouve, une plus grande quantité de principes nutritifs que l'avoine.

#### Choses et autres.

*De l'instruction des jeunes filles.*—Un proverbe français, vrai dans tous les pays, dit que : " La femme et non le maçon fait et défait la maison. "

Nous le répétons ; c'est à la femme du cultivateur qu'il appartient d'apporter la régularité dans les opérations de la ferme, d'éclairer son mari sur le résultat, en tenant note de tout, pendant que le chef d'exploitation veille à l'extérieur. Mais il faut pour cela qu'une instruction appropriée à leur condition rende les jeunes filles de la campagne capables de concourir à la prospérité du ménage par la tenue d'une comptabilité agricole simple et claire, telle qu'il la faut pour aider les populations rurales à obtenir ce qui, dans une société bien organisée, ne devrait marquer à personne : l'aisance par le travail.—*La vie des champs.*

*Le baromètre du cultivateur.*—A la campagne, tout est baromètre.

Parmi les oiseaux de basse-cour, les pigeons sont à peu près les meilleurs indicateurs du temps. Quand ils se posent sur la couverture d'une grange en présentant le jabot au levant, soyez assuré qu'il pleuvra le lendemain, s'il ne pleut pas déjà pendant la nuit. Si les pigeons rentrent au colombier, s'ils vont butiner au loin dans la plaine, signe de beau temps ; s'ils picotent aux environs de la ferme, pluie imminente.

Les pronostics des poules ne sont pas moins certains : quand elles se roulent dans la poussière en hérissant leurs plumes, signe d'orage.

Même prophétie de la part des canards quand ils se mettent à plonger, à battre des ailes et à se poursuivre joyeusement sur la mare.

Si, par un temps magnifique, le cultivateur voit sa vache lécher les murs de son étable, il se hâte de rentrer son foin. La vache léchant le salpêtre que l'humidité de l'atmosphère fait suinter de la muraille, pluie pour le lendemain.

Encore de la pluie si les abeilles rentrent longtemps avant le coucher du soleil et avec un maigre butin.

Toujours de la pluie lorsque les corbeaux sont éveillés de bonne heure et qu'ils crient plus qu'à l'ordinaire.

Les hirondelles volent-elles en rasant la terre, l'orage n'est pas loin ; disparaissent-elles dans les nuages, vous pouvez vous mettre en route. Quand le rossignol chante clair toute la nuit, on peut compter sur un beau lendemain. C'est tout le contraire quand les grenouilles entament leurs concerts, quand les chonettes houloulent.

Ce ne sont pas seulement les animaux et les oiseaux qui indiquent aux cultivateurs les changements de temps.

Si le matin la lame de la faux reste sèche, bon signe ; si elle prend l'humidité et se teinte de bleu et de rose, c'est de la pluie à courte échéance. Pluie également lorsque les gerbes de blé et d'avoine pèsent plus qu'à l'ordinaire.

Le bûcheron qui va au bois consulte sa cognée comme le faucheur interroge sa faux. Si la hache est nette et luisante, la journée sera belle ; mais si elle est terne et si le manche ne glisse pas dans la main, gare au bouillon de grenouille.

En automne, la gelée blanche indique la pluie, et la rosée le beau temps.

La lune est un excellent baromètre. Si elle est entourée d'un cercle blafard, c'est de la pluie ; si le cercle est rouge, c'est du vent ; si l'astro des nuits brille pur et lumineux, c'est du beau temps.

Le cultivateur a appris cela dans un livre à la portée de tout le monde, et il a pour titre : *la nature*, et pour auteur le bon Dieu. Ce grand livre de la nature est toujours ouvert pour ceux qui veulent travailler, approfondir et s'élever par l'intelligence.

#### RECETTES

##### *Soins à donner à la corne des pieds du cheval.*

Si la ferrure n'est pas renouvelée régulièrement toutes les quatre à cinq semaines, quand bien même le fer n'est pas usé, le sabot s'allonge outre mesure, et il en résulte : 1o. Un poids inutile, élevé constamment, finit par produire une charge supplémentaire à la fin de la journée, et conséquemment fatigue inutilement le cheval ; 2o. De l'exposer à butter ; 3o. Le pied étant plus long, les tendons fléchisseurs ont un effort plus considérable à chaque pas, de là l'usure de ces tendons et le cheval devient peu à peu *boulé*.

La corne des pieds du cheval est fort sujette à se fendre ou à s'écailler ; pour obvier à cet inconvénient et pour le bon entretien des pieds, la recette suivante fournira un excellent onguent de pied ou de graisse pour les sabots : Prenez parties égales de graisse molle, cire jaune, huile de pied de bœuf ou huile de lin, térébenthine et miel.

Fondez la cire, ajoutez la graisse, puis l'huile. Retirez du feu et ajoutez la térébenthine et le miel, en ayant soin de remuer jusqu'à ce que la masse commence à se figer.

L'emploi modéré de cette graisse entretient une certaine souplesse de la corne. Il faut graisser après avoir légèrement humecté la corne. Un graissage par semaine est généralement suffisant.

##### *Moyen pour blanchir la laine.*

Pour une livre de laine filée on prend deux livres de craie blanche pulvérisée et mêlée avec de l'eau de rivière, en consistance de bouillie ; on y pétrit la laine pour la bien imprégner et on la laisse sécher pendant vingt-quatre heures ; ensuite on la frotte bien et on la lave avec de l'eau pour en faire sortir toute la craie. La laine paraîtra très blanche et nette si elle a été lavée à l'eau froide, car l'eau chaude lui est contraire et ne blanchit pas aussi bien.

## HARAS NATIONAL

BUREAU : 30, Rue St-Jacques, MONTREAL

FERME : OUTREMONT, près Montréal.

### CHEVAUX FRANÇAIS

#### TROISIÈME IMPORTATION

#### *Normands, Percherons, Bretons.*

*Avis aux Sociétés d'agriculture, aux Cercles agricoles et aux cultivateurs.*

Tout en continuant la vente des étalons, la Compagnie du Haras National est prête à en placer quelques-uns dans les comtés, sous la garde de ses éleveurs, les louant pour la saison.

Montréal, 1er avril 1889.

LOUIS BEAUBIEN, Président de la Compagnie.

R. AUZIAS TURENNE, Gérant.

18 Avril 1889.—24.

### A VENDRE

A la ferme de M. S. Lesage à Hébertville.

Le soussigné, gérant de la ferme de M. Lesage à Hébertville, offre en vente deux magnifiques taureaux pur Jersey, l'un de deux ans et l'autre de trois ans.

S'adresser à

SYLVESTRE BOUCHARD,

HEBERTVILLE, P. Q.

18 Avril 1889.—4.

**J. ELZEAR POULIOT, Avocat,**

Commissaire des Cours du Nouveau-Brunswick.

**Bureau : Maison Frenette, rue de la Cour,**

Fraserville, P. Q., Canada.

19 juillet 1888.—6 m.

**A LOUER**

**UNE TERRE**

située près de l'église de St Augustin, comté de Portneuf.

S'adresser à

**JEAN D. BROUSSEAU**  
62 rue St Louis, QUÉBEC.

On peut avoir des renseignements au bureau de la Gazette des Campagnes.  
14 mars 1889.



**Bureau :**  
54  
rue du Palais  
Haute - Ville  
Québec.

14 février 1889.

**CHEVAUX PERCHERONS, NORMANDS ET BRETONNS,**  
**BETAIL AYRSHIRE,**  
**COCHONS BERKSHIRES ET CHESTER BLANC,**  
**VOLAILLES PLYMOUTH ROCK**

S'adresser à

**M. LOUIS BEAUBIEN,**  
30, Rue St Jacques, MONTREAL

**GRANDE OCCASION**

**LIVRES A PRIX RÉDUITS**

POUR

Bibliothèques paroissiales et particulières.

Nous offrons en vente avec un grand escompte sur les prix ordinaires des Libraires notre assortiment de détail de Livres de Théologie, Histoires variées, Littérature

Vente sans rés rvc.—Conditions faciles de paiement à la librairie

**J. B. ROLLAND & FILS,**  
6 à 14, rue St Vincent, Montréal.

LES  
**Celebres Lunettes**  
DE  
**B. Laurance**



sont les meilleures pour soulager la vue, là où tous autres moyens ont été sans succès. Des certificats de toutes les célébrités médicales du Canada peuvent être vus chez L. A. Paquet, marchand, à Ste Anne de la Pocatière où ces lunettes sont en vente.

1er juin 1888.

**Terre à vendre.**

Une bonne ferme, contenant douze arpents de front sur quarante de profondeur, dont cent arpents en culture, la balance, boisée en partie de bois franc. La partie en culture est bien faite et clôturée sans épargne. Maison en bois ainsi que fournil et autres dépendances; grange, étable, etc., avec fondations en pierre: le tout est en parfaite condition et tout neuf. Cette propriété est située dans la paroisse de STE FRANÇOISE, district de Kamouraska. Bonne occasion pour établir deux familles, Conditions faciles et titres parfaits.

Pour informations, s'adresser, sur les lieux à B. DASTOUS, ou à P. FOURNIER, Gér., N. P., TROIS PISTOLES.

N. B.—L'acheteur pourra aussi se procurer les animaux de fermes nécessaires, si besoin il y a, ainsi que ménage, etc.

18 Avril 1889.—6 m.

**Ferme St-Gabriel**

**J. ISRAEL TARTE & FRERE**

—)ooo(—

Cette exploitation agricole a obtenu, à la dernière exposition provinciale :

I. Un diplôme pour le meilleur troupeau de vaches canadiennes.

II. Le premier prix pour la meilleure vache laitière canadienne de quatre ans et plus.

III. Le premier prix pour la meilleure taure canadienne de trois ans.

IV. Le premier prix pour la meilleure génisse canadienne

V. Le premier prix pour la meilleure génisse au-dessus de six mois.

VI. Le premier prix pour le meilleur taureau canadien de trois ans.

VII Le premier prix pour le meilleur taureau canadien de tout âge.

VIII. Le second prix dans la classe des taureaux Jersey pur sang, au-dessus de quatre ans.

IX. Le second prix dans la classe des taureaux canadiens d'un an.

SPECIALITÉ.—Elevage du bétail Canadien en vue de la production du beurre.

A vendre, en ce moment, un TAUREAU JERSEY, GENISSES et TAUREAU de l'an dernier, quelques VEAUX du printemps, mâles et femelles.

24 mai 1888.

7 février 1889.—3

**CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL**

1888--Arrangement pour la saison d'hiver--1889.

Le et après lundi, 25 novembre 1888, les trains de ce chemin partiront de la Station de Ste Anne (le dimanche excepté) comme suit :

Pour Lévis.....	24.35
Pour Lévis.....	9.50
Pour Halifax et St-Jean.....	10.38
Pour Lévis.....	15.10
Pour la Rivière-du-Loup.....	15.50
Pour la Rivière-du-Loup.....	22.32

Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est.

D. POTTINGER, Surintendant en chef

Bureau du chemin de fer,

Moncton, N. Bk., 23 novembre 1888.